



ÉDUCATION CANINE

Terrain d'entraînement : 6 rue de la Sauer 67000 STRASBOURG

RENOUVELLEMENT 2027

(Veuillez compléter en lettres capitales)

- **MEMBRE** (le membre du club est la seule personne habilitée à travailler sur le terrain)

N° C.B.R. _____

N° F.A.P.A.C. _____

N° LICENCE _____

NOM ☐ M ☐ Mme ☐ Mlle _____

PRÉNOM _____

DATE DE NAISSANCE _____ (pour les mineurs : feuille d'autorisation parentale à compléter)

PROFESSION _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____ TÉLÉPHONE : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

MAIL _____

PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE + n° de TÉLÉPHONE : _____

- **CHIEN - joindre impérativement une copie de la carte d'identification I-CAD**

- **Groupes** : ☐ Chiot ☐ Débutant ☐ Intermédiaire ☐ Confirmé ☐ Agility ☐ Obéissance ☐ Hoopers

Nom du chien	Race	Sexe M - F	Date de naissance	N° Identification (puce) + N° LOF	Affixe (nom de l'élevage) + provenance (association - SPA etc. ...)

- **TARIF** Cotisation annuelle de octobre à septembre ➔ **70 €**

Montant : ☐ 70 € ☐ autre _____ €

Règlement : ☐ Espèce ☐ Chèque n° _____ ☐ Virement du _____

« Je certifie sur l'honneur : que mon chien nommé ci-dessus est à jour de vaccination, que je ne fais partie d'aucune association canine non affiliée à la **SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE (SCC)** ou à la **FÉDÉRATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE (FCI)**, n'avoir jamais été condamné pour sévices et/ou mauvais traitements à animaux et être en possession d'une assurance responsabilité civile en cours de validité incluant les dégâts ou accidents pouvant être causés par mon chien.

Après avoir pris connaissance du règlement interne du Club (disponible sur le site <http://www.canin-bischheim.com>), je m'engage à le respecter et à l'appliquer ».

Fait à Bischheim le :	SIGNATURE
------------------------------	------------------



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Présentation du club et fonctionnement

Le **Club Canin de Bischheim** est une association à but non lucratif, gérée uniquement par des **BÉNÉVOLES**. Nous sommes là pour vous aider dans l'éducation de votre chien et vous transmettre la passion canine.

Cotisation

La cotisation est due par membre d'octobre à fin septembre.

C'est le maître qui est membre et non le chien. Si plusieurs personnes désirent travailler avec le chien, chaque personne devra être membre. Cependant pour une même famille l'adhésion individuelle ne s'applique qu'une seule fois (1^{er} membre = 150 €, 2^{ème} membre = 70 € de cotisation uniquement).

Veuillez remplir les feuilles d'inscription lisiblement en lettres capitales.

Après votre inscription une carte de membre nominative du **Club Canin de Bischheim** vous sera délivrée, celle-ci devra être **impérativement** en votre possession lors de chaque cours d'éducation et présentée, le cas échéant, à l'éducateur. L'inscription fera également l'objet d'une déclaration à la **Canine Territoriale du Bas-Rhin (CTBR)** qui vous octroiera un numéro unique de membre.

Horaires des activités cynophiles et cours d'éducation

Tout changement d'horaire ou de jour sera communiqué via le site internet et Facebook ou par le(s) éducateur(s) de la discipline.

LUNDI + MERCREDI	Obéissance	19h00
MARDI et/ou SAMEDI	Agility (confirmés)	19h00
JEUDI	Agility (débutants)	19h30
JEUDI	Ecole du chiot (âgé de 2 à 6 mois maxi)	19h30
JEUDI	Education	19h30
VENDREDI	Hoopers (confirmés) - <i>selon disponibilité</i>	19h00
DIMANCHE	Hoopers (débutants + confirmés)	09h00
DIMANCHE	Education	09h30
DIMANCHE	Ecole du chiot (âgé de 2 à 6 mois maxi)	10h30

Communication

Le **Club Canin de Bischheim** dispose d'un site <http://www.canin-bischheim.com>, d'un groupe Facebook **CCB**, d'un compte **Whats'App**. Vous y trouverez les informations nécessaires : manifestations, soirées à thème, fermetures, etc.

Le règlement interne est disponible sur le site. Des informations peuvent également vous être transmises par mail.

Repas

Nous organisons également des repas, des soirées à thème (*inscription préalable au bar*)

Hygiène /Propreté

Afin d'éviter des transmissions de maladies pour vos animaux, veuillez-vous munir de vos gamelles pour faire boire votre chien. Pour le ramassage des crottes des sachets sont à votre disposition, vous êtes priés de ramasser les crottes de votre chien à l'intérieur et à l'extérieur du club et de déposer ceux-ci dans la poubelle prévue à cet effet.

Stationnement

Le stationnement dans l'enceinte du club est réservé uniquement aux membres du comité et aux éducateurs. Le stationnement se fera à l'extérieur du Club, veuillez à ne pas bloquer des véhicules.

Assurance

En cas d'accident, votre assurance civile devra prendre en charge les frais en cas de responsabilité.

Divers

Vaccination contre la toux du chenil obligatoire.

Veuillez ne pas vous rendre au club avec une chienne en « chaleur » (*les chaleurs durent en moyenne 3 semaines*).

Banque : CCM SCHILTIGHEIM - IBAN : FR76 1027 8010 1000 0231 1840 235 BIC : CMCIFR2A